



## COMPTE-RENDU - CONSEIL COMMUNAUTAIRE 28 juin 2023 - FONCEGRIVE

### **Étaient présents :**

Marie-Pierre COUR - François MARTINACHE - Didier MIGNOTTE - Didier THOMERE - Cécile PONSOT - Benoît BERNY - Gérard LEGUAY - Serge BAVARD - Annick NIPORTE - Dominique DUCHAMP - Michèle BAUDOIN - Jean-Pierre BROCARD - Chantal BRUNOT - Rémy AUBRY - Sébastien WALLE - Joël MAZUE - Dominique MAIRE.

### **Procurations :**

Bernard GUILLEMOT donne pouvoir à François MARTINACHE,  
Jean-Marie MUGNIER donne pouvoir à Joël MAZUE,  
Luc MINOT donne pouvoir à Didier MIGNOTTE,  
Jean-Noël TRUCHOT donne pouvoir à Marie-Pierre COUR,  
Yolande BRUNOT donne pouvoir à Chantal BRUNOT,  
Jean-Paul TAILLANDIER donne pouvoir à Dominique MAIRE.

### **Étaient absents sans procuration :**

Emilien BONNEAU - Stéphane GUINOT - Pierre PAGOT - Bernard PITRE - Charles SCHNEIDER - Patrick AVENTINO - Mylène LAMBERT - Marie-Luce BON -- Christophe BOURGEOIS.

### **OUVERTURE DE SEANCE A 19H**

*Le Président ouvre la séance en remerciant les personnes présentes à ce jour et la Mairie de Foncegrive pour la mise à disposition de la salle.*

*Il remercie aussi pour leur présence, Madame Karine VANNET de Côte d'Or Attractivité, Madame Sandrine BONY, Inspectrice Divisionnaire - Conseiller aux Décideurs Locaux, DRFIP Bourgogne Franche Comté et Monsieur Jérôme SOUPART, Inspecteur Divisionnaire, SGC d'IS SUR TILLE.*

*Il est ensuite procédé à l'appel et à la désignation de Monsieur Didier MIGNOTTE comme secrétaire de séance.*

### **1- Gouvernance**

#### **1-1 Approbation du compte-rendu du précédent conseil**

Le compte rendu du précédent conseil communautaire a été adopté à la majorité (21 pour et 2 abstentions Didier MIGNOTTE et son pouvoir donné par Luc MINOT).

## 1-2 Présentation du portrait touristique du territoire par Karine VANNET.

### Côte d'Or Attractivité

#### **INTERVENTIONS ET COMMENTAIRES**

Monsieur Benoît BERNY rappelle que la commission « tourisme et communication » travaille actuellement sur les sentiers et a commencé à formaliser un projet de territoire sur les questions touristiques. A cet effet et afin d'avoir une vue la plus exhaustive possible des atouts et des faiblesses du territoire, Madame Karine VANNET a été reçue le 27 avril 2023. La commission l'a aussi invitée au conseil afin d'apporter aux conseillers communautaires un éclairage sur le tourisme en Côte d'Or et sur le territoire de la communauté de communes Tille et Venelle. En synergie, Madame Coralie PERRIN a été sollicitée pour présenter les bases d'une méthode de travail visant à amener les élus à la formalisation de quelques objectifs pour le restant du mandat.

Madame Karine VANNET est responsable coordinatrice de l'attractivité et des partenariats, d'assistance aux acteurs locaux publics, de Côte d'Or Attractivité. Anciennement Côte-d'Or Tourisme, l'agence de développement touristique de Côte-d'Or est devenue Côte-d'Or Attractivité, agence d'attractivité, en mai 2022. Celle-ci a mis en place des outils, notamment des sites internet comme <https://www.vivre-en-cotedor.com/>, permettant au tout un chacun de trouver toutes les informations utiles pour découvrir, s'installer ou travailler en Côte d'Or.

Côte d'Or Attractivité intervient en matière de développement et conseil auprès, notamment, des acteurs locaux publics et d'accompagnement sur toutes les dimensions du tourisme et de l'attractivité ainsi que sur la promotion et communication par la valorisation de la destination Côte d'Or.

Agrémenté par un PowerPoint, Madame Karine VANNET met en avant l'intérêt du développement touristique pour un territoire :

- Valoriser son territoire, auprès des touristes mais également de ses habitants (attractivité résidentielle).
- Favoriser la mise en réseau des prestataires, mais également les accompagner dans leur développement individuel.
- Développer une image commune (identité du territoire, supports de communication, ...)
- Développer une activité au sens économique et favoriser la dépense touristique sur son territoire.

Aussi, au vu des prestations relevées sur le territoire de la communauté de communes Tille et Venelle en matière d'hébergement, de restaurant, de patrimoine et d'activités, Côte d'Or Attractivité propose aux élus :

- De les accompagner dans leur réflexion sur la structuration, le développement et la valorisation du tourisme sur le territoire de la communauté de communes Tille et Venelle.
- De travailler sur un diagnostic territorial (Contexte, hébergements, restauration, activités, patrimoine, fréquentation ...)
- De formaliser un SWOT (forces - faiblesse / opportunités - menaces)
- De les accompagner dans la rédaction du plan d'actions.

Madame Coralie PERRIN précise que le diagnostic territorial est une phase importante, primordiale, car il s'agit d'analyser tout le territoire et de recenser toutes les offres qui peuvent intéresser les touristes, les visiteurs et même les habitants. A cet effet, un questionnaire a été envoyé aux mairies pour recenser un maximum d'informations. Aussi, il sera nécessaire de travailler avec tous les acteurs du territoire (communes, professionnels en lien avec le tourisme). Par ailleurs, il sera important de tenir compte des différents projets des communes, de les intégrer dans le projet de territoire. Le tourisme industriel, point soulevé par Monsieur Gerard LEGUAY, est un exemple à inclure dans le diagnostic.

Ce diagnostic permettra d'établir un SWOT, les forces et les faiblesses du territoire ainsi que les opportunités et les menaces, afin de définir un positionnement, une identité propre du territoire ainsi que des ambitions. Des choix stratégiques pourront ainsi être faits en fonction des objectifs et des moyens.

Certaines actions proposées par Côte-d'Or Attractivité pourront être mises en œuvre rapidement :

- Travailler en réseau avec ses partenaires (et les identifier) et initier le travail de structuration du réseau des prestataires.
- Proposition d'accueillir pendant 1 demi-journée Madame Coralie PERRIN au sein de Côte-d'Or Attractivité afin de bien connaître ses partenaires, interlocuteurs.
- Session de sensibilisation des secrétaires de mairie aux obligations réglementaires pour les meublés de tourisme et chambres d'hôtes (rentrée 2023)
- Voir l'ouverture d'un compte en tant qu'animateur du territoire sur Décibelles Data (suivi et accompagnement des prestataires pour la mise à jour, outil pour les supports de communication ...) (A la rentrée)
- Après, voir la possibilité d'alimenter votre site internet depuis les données saisies sur Décibelles Data et qui seront le produit du travail d'animation sur le terrain par votre salariée.
- Potentialité de la taxe de séjour sur le territoire de la communauté de communes Tille et Venelle, point sur la réglementation et calcul afin d'étudier l'opportunité de la mettre en œuvre (à voir pour fin de l'année).
- Mettre en place quelques indicateurs pour avoir un début d'observatoire.
- .... Et d'autres actions qui arriveront au cours du travail sur le diagnostic et le SWOT.

Monsieur Benoît BERNY remercie Madame Karine VANNET et Madame Coralie PERRIN et informe que la commission « communication et tourisme » se réunira à la fin des vacances pour faire un point.

## **2- Enfance jeunesse – Convention globale de territoire**

### **2.1-Service périscolaire et extrascolaire – règlement de fonctionnement**

Lors du conseil du 31 mai 2023, le conseil a pris acte de la modification des pratiques des services périscolaires.

Il est proposé au conseil communautaire de transposer ces modifications dans le règlement de fonctionnement des services.

Les modifications portent sur :

- Les tarifs
- Les horaires
- Pas d'inscription au Centre les vacances sans repas
- Les goûters
- Les inscriptions via le Portail Famille
- « Concernant les enfants qui bénéficient d'un PAI lorsque le repas est fourni par les parents, la facturation s'effectuera uniquement sur le temps de présence (tarif 1/2h pour les temps périscolaires). »
- « Pour les enfants placés en famille d'accueil, le QF de la famille d'accueil sera pris en compte sauf indication contraire des services sociaux et/ou juridiques. »
- « Si la personne qui vient chercher l'enfant n'est pas inscrite dans le dossier d'inscription, les parents sont tenus de faire un mail à la directrice de l'accueil avec l'identité de la personne extérieure venant chercher l'enfant, il en est de même lorsqu'il s'agit d'une personne mineure, notamment dans le cas des grands frères et grandes sœurs. L'identité de la personne pourra être vérifiée.

#### DÉLIBÉRATION -Approbation du règlement de fonctionnement

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu les délibérations suivantes du 31 mai 2023 concernant la modification des pratiques et des tarifs des services périscolaires et extrascolaires.

Considérant la nécessité pour la CCTIV d'actualiser le règlement de fonctionnement s'appliquant au service périscolaire et extrascolaire et précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- D'adopter le règlement de fonctionnement du service périscolaire et extrascolaire dont le texte en joint à la présente délibération
- De communiquer ce règlement aux usagers et à tout agent employé au sein de ces services.
- De donner tout pouvoir au président pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour expédition conforme,

#### **INTERVENTIONS ET COMMENTAIRES**

*Le président accueille Madame, Hélène MEIGNIN, conseillère numérique itinérante, et l'invite à se présenter. Elle informe qu'elle est en poste depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023. Elle a une expérience de 3 ans en tant que médiatrice numérique auprès de la mairie d'Aurillac. Sa mission est d'accompagner les usagers pour l'utilisation des outils informatiques (ordinateurs, tablettes, smartphones), de les sensibiliser aux enjeux numériques et d'animer des ateliers thématiques. Elle précise qu'elle va se déplacer dans toutes les communes en ayant au préalable pris RDV. Elle souhaite mettre en place cet été 3 ou 4 ateliers dans 3 ou 4 communes sous forme d'ateliers tests. Elle interviendra avec des supports déjà préparés. Par ailleurs, elle travaillera en juillet et août avec le centre de loisirs sous forme d'animations afin de sensibiliser les jeunes au danger numérique.*

Madame Cécile PONSOT informe que des réunions d'informations à destination des parents sur le portail famille ont eu lieu à Selongey, Sacquenay, Grancey et Avot, réunions animées par Mesdames Justine CABRILLANA, Chargée de développement du projet social, Hélène MEIGNIN, Conseillère numérique itinérante, et les directrices périscolaires et extrascolaires. Le but premier de ces réunions était d'informer les parents sur la mise en place et l'utilisation du portail famille permettant les inscriptions aux prestations du centre de loisirs et des périscolaires. Des élus de Selongey ainsi que le président se sont aussi mobilisés pour répondre au questionnement des familles et à leur feedback sur la nouvelle politique tarifaire périscolaire et extrascolaire de la communauté de communes Tille et Venelle.

Monsieur Benoît BERNY précise que le portail famille a vocation à recueillir les inscriptions des familles. Néanmoins, les familles qui le souhaitent peuvent toujours procéder aux inscriptions comme elles le faisaient auparavant, notamment par mail.

Madame Cécile PONSOT met en exergue l'importance de mettre en place une communication et information régulière et globale des familles. La maîtrise de cette information valoriserait les actions de la communauté de communes.

Par ailleurs, Madame Cécile PONSOT rend compte des difficultés sur le RPI Avot-Salives liées au taux d'encadrement suite aux arrêts de travail d'agents, dont la responsable du site périscolaire. Le maximum a été fait en solidarité avec les différents sites pour régler cette situation. Face à la difficulté de recruter du personnel avec BAFA, des agents en site de Selongey, une proche d'un élu de Selongey et une enseignante retraitée sur Grancey ont bien voulu prêter main forte sur le périscolaire d'Avot Salives.

L'accueil périscolaire d'Avot-Salives a été fermé le soir du 26 juin 2023 au 30 juin 2023 en concertation avec les parents concernés que Madame Justine CABRILLANA a appelé.

Madame Cécile PONSOT précise que les horaires et les tarifs des accueils périscolaires et extrascolaires figureront en annexe du règlement de fonctionnement périscolaire et extrascolaire. En effet, en cas de modification de ces données, il ne sera alors pas nécessaire de passer par une délibération, faire une information suffira.

### **3- Finances**

#### 3.1 TARIFS- Centre de Loisirs

##### LAC DE CHALAIN

Le centre de loisirs organise un mini camps au Lac de Chalain, (JURA) en camping demi-pension du 17 au 21 juillet.

Le Camping du Git est situé à Montigny sur l'Ain, à proximité de Champagnole (13 km) - 4 nuitées sous tente

Le départ aura lieu depuis Selongey à 10h du Groupe Scolaire Jean Ferrat

Transport en mini-bus : convention avec ls Selongey Football

Effectif limité 12 enfants

Encadrement assuré par 2 animateurs diplômés

Programme d'activités : baignade et activités nautiques au Lac de Chalain / Accrobranche / Musée du Jouet / Lac de Clairvaux / Canyoning / Musée de la Vache qui rit

*Dispositif Vacances Apprenantes*

Ce mini-camp est labélisé « Vacances Apprenantes » par le Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

Les « colos apprenantes » sont des séjours ouverts à toutes les familles qui associent renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport et du développement durable. Le mini-camp proposé par le centre de loisirs s'inscrit dans la thématique « Activités physiques et sportives ».

Les publics prioritaires des colos apprenantes sont les enfants et les jeunes scolarisés (3 à 17 ans), en priorité mais non exclusivement domiciliés en quartiers politique de la ville ou en zones rurales, issus de familles isolées ou monoparentales ou en situation socio-économique précaires ou enfants en situation de handicap.

L'aide de l'État pouvant atteindre 80 % du coût du séjour (plafonnée à 83€ par enfant et par nuitée). Le budget prévisionnel de ce mini-camp est de 5100€, l'Etat s'est engagé à hauteur de 4092€.

Proposition tarifs :

QF	Supérieur à 1250	De 714 à 1250	De 501 à 713	De 0 à 500
Tarifs	65,00 €	60,00 €	52,50 €	45,00 €

Tranches en cohérence avec la grille de tarifs extrascolaires actuelle

Dans le cadre des « colos apprenantes », le prix demandé aux familles doit être symbolique.

Il est proposé au conseil que le prix de ce séjour soit le même que le prix habituel du centre de loisirs.

Le taux d'effort sera appliqué à partir de la rentrée 2023, c'est pourquoi un système par tranches est utilisé.

Pour les familles dont le QF est inférieur à 750.00, l'aide aux temps libres est un dispositif en tiers payant qui s'adresse aux enfants et adolescents de familles allocataires.

Cette aide peut permettre, pendant les vacances scolaires, un départ en courts séjours.

Montant des aides accordées : 08.00€ / jour pour 14 jours maximum par enfant

Critères d'inscription : Une sélection de dossiers sera faite par le service Enfance-Jeunesse en fonction des critères du dispositif : parité, mixité sociale, résidence, ...

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 5 juillet.

.....

## SAULIEU

3 jours du 25 au 27 juillet au camping de Saulieu en demi-pension

Nous proposons aux enfants de 6 à 8 ans un mini-camp au cœur du Parc Régional du Morvan :

- Le Camping est situé à Saulieu, à 70 km de Dijon - 2 nuitées sous tente
- Le départ aura lieu depuis Selongey à 10h du Groupe Scolaire Jean Ferrat
- Transport en mini-bus : convention avec ls Selongey Football
- Effectif limité 12 enfants
- Encadrement assuré par 2 animateurs diplômés

Programme d'activités : baignade et activités nautiques au Lac des Settons, découverte du plus vieux château fort de France, jeux d'inspiration médiévale, visite de la fabrique d'Anis à Flavigny.

Budget prévisionnel : 1 200 euros

Proposition tarifs :

QF	Supérieur à 1250	De 714 à 1250	De 501 à 713	De 0 à 500
Tarifs	100,00 €	80,00 €	64,00 €	51,00 €

Tranches en cohérence avec la grille de tarifs extrascolaires actuelle

Le taux d'effort sera appliqué à partir de la rentrée 2023, c'est pourquoi un système par tranches est utilisé.

Pour les familles dont le QF est inférieur à 750.00, l'aide aux temps libres est un dispositif en tiers payant qui s'adresse aux enfants et adolescents de familles allocataires. Cette aide peut permettre, pendant les vacances scolaires, un départ en courts séjours.

Montant des aides accordées : 08.00€ / jour pour 14 jours maximum par enfant

Critères d'inscription : Date et heure de réception du dossier et priorité aux enfants de la Communauté de Communes Tille et Venelle.

.....

### OBSERVATION DES ETOILES

2 jours du 10 au 11 août à Corcelles-les-Monts

Nous proposons aux enfants de 8 à 12 ans un mini-camp d'une nuitée afin d'observer les étoiles :

- Le Camping est situé à Saintes Marie Sur Ouche, à 55 km de Selongey (à confirmer, ou camping du lac Kir à Dijon) - 1 nuitée sous tente
- Le départ aura lieu depuis Selongey à 10h du Groupe Scolaire Jean Ferrat
- Transport en mini-bus : convention avec ls Selongey Football
- Effectif limité 12 enfants
- Encadrement assuré par 2 animateurs diplômés

Programme d'activités : journée aventure au Parc Eco loisirs Sportifs, observation des étoiles avec l'association astronomique de Bourgogne

Budget prévisionnel : 650 euros

Proposition tarifs :

QF	Supérieur à 1250	De 714 à 1250	De 501 à 713	De 0 à 500
Tarifs	53,00 €	43,00 €	34,00 €	27,00 €

Tranches en cohérence avec la grille de tarifs extrascolaires actuelle

Le taux d'effort sera appliqué à partir de la rentrée 2023, c'est pourquoi un système par tranches est utilisé.

Pour les familles dont le QF est inférieur à 750.00, l'aide aux temps libres est un dispositif en tiers payant qui s'adresse aux enfants et adolescents de familles allocataires. Cette aide peut permettre, pendant les vacances scolaires, un départ en courts séjours.

Montant des aides accordées : 08.00€ / jour pour 14 jours maximum par enfant

Critères d'inscription : Date et heure de réception du dossier et priorité aux enfants de la Communauté de Communes Tille et Venelle

## DÉLIBÉRATION -TARIFS-CENTRE DE LOISIRS- MINI CAMPS

### Exposé des motifs

1/ Le centre de loisirs organise un mini camps au **Lac de Chalain**, (JURA) en camping demi-pension du 17 au 21 juillet, 4 nuitées sous tente

Transport en mini-bus : convention avec ls Selongey Football

Effectif limité 12 enfants- Encadrement assuré par 2 animateurs diplômés

Programme d'activités : baignade et activités nautiques au Lac de Chalain / Accrobranche / Musée du Jouet / Lac de Clairvaux / Canyoning / Musée de la Vache qui rit

Ce mini-camp est labélisé « Vacances Apprenantes » par le Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Budget prévisionnel 5 100 €.

L'aide de l'État pouvant atteindre 80 % du coût du séjour. Dans le cadre des « colos apprenantes », le prix demandé aux familles doit être symbolique.

Il est proposé au conseil que le prix de ce séjour soit le même que le prix habituel du centre de loisirs.

Le taux d'effort sera appliqué à partir de la rentrée 2023, c'est pourquoi un système par tranches est utilisé.

2/ 3 jours du 25 au 27 juillet au camping de **Saulieu** en demi-pension

Nous proposons aux enfants de 6 à 8 ans un mini-camp au cœur du Parc Régional du Morvan :

2 nuitées sous tente -Transport en mini-bus.

Effectif limité 12 enfants - Encadrement assuré par 2 animateurs diplômés

Programme d'activités : baignade et activités nautiques au Lac des Settons, découverte du plus vieux château fort de France, jeux d'inspiration médiévale, visite de la fabrique d'Anis à Flavigny.

Budget prévisionnel : 1 200 euros

3/ 2 jours du 10 au 11 août à **Corcelles-les-Monts- Observation des étoiles**

un mini-camp d'une nuitée afin d'observer les étoiles -Transport en mini-bus

Effectif limité 12 enfants- Encadrement assuré par 2 animateurs diplômés

Programme d'activités : journée aventure au Parc Eco loisirs Sportifs, observation des étoiles avec l'association astronomique de Bourgogne

Budget prévisionnel : 650 euros

### **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Décide de créer les tarifs des mini camps comme suit :

<b>LAC DE CHALAIN</b>				
QF	Supérieur à 1250	De 714 à 1250	De 501 à 713	De 0 à 500
Tarifs	65,00 €	60,00 €	52,50 €	45,00 €

  

<b>SAULIEU</b>				
QF	Supérieur à 1250	De 714 à 1250	De 501 à 713	De 0 à 500
Tarifs	100,00 €	80,00 €	64,00 €	51,00 €

  

<b>OBSERVATION DES ETOILES</b>				
QF	Supérieur à 1250	De 714 à 1250	De 501 à 713	De 0 à 500
Tarifs	53,00 €	43,00 €	34,00 €	27,00 €



- Autorise le président à signer toutes les pièces administratives correspondantes  
Pour expédition conforme,

### 3.2 Créances éteintes

La trésorerie demande à la collectivité d'admettre en créances éteintes les dettes suivantes :

Monsieur XXXXXX, dette effacée par le juge de la commission de surendettement en date du 17 mai 2023, pour un montant de 254 euros correspondant à une créance d'ordures ménagères.

Madame XXXXXXXXXX, dette née avant le jugement de procédure en rétablissement personnel (surendettement) du 12 avril 2023 pour un montant de 1 052.25 euros, correspondant à des créances d'ordures ménagères, centre de loisirs, et service périscolaire.

#### DÉLIBÉRATION -Créances éteintes

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Prend acte** de la créance éteintes les dettes suivantes :

Monsieur XXXXXX, dette effacée par le juge de la commission de surendettement en date du 17 mai 2023, pour un montant de 254 euros.

- **Dit** que les crédits sont inscrits en section de fonctionnement- dépenses- au compte 6542.
- **Autorise** le président à signer toutes les pièces administratives correspondantes

Pour expédition conforme,

#### **INTERVENTIONS ET COMMENTAIRES**

*Madame Laurence WAEBER informe que la créance pour un montant de 1 052.25 euros, correspondant à des créances d'ordures ménagères, centre de loisirs, et service périscolaire, est retirée de l'ordre du jour car c'était simplement une orientation.*

*Pour les dettes effacées, Madame Sandrine BONY et Monsieur Jérôme SOUPART informent que les élus ne peuvent voter contre car cela fait suite à une décision du juge de la commission de surendettement. Les élus doivent simplement acter la décision car c'est une dépense budgétaire pour la communauté de communes.*

#### 4- SUJETS DIVERS

##### INTERVENTIONS ET COMMENTAIRES

###### Emprunt :

Le président informe que le bureau communautaire a retenu la proposition du Crédit Agricole et l'offre de prêt suivant :

- Montant : 150 000 euros
- Taux fixe : 3.85%
- Echéance trimestrielle
- Durée : 240 mois (20 ans)
- Amortissement constant intérêts perçus terme échu pro
- Montant total intérêt : 58 471, 90 euros

###### FPIC :

Monsieur Benoît BERNY informe que la communauté de communes a reçu la notification du FPIC avec un délai de 2 mois pour envisager une méthode dérogatoire qui, jusqu'à présent, n'a jamais été choisie. Ce délai ne permettait absolument pas d'étudier une répartition.

###### Réseaux d'eau potable et financement :

Lors du dernier conseil communautaire, Monsieur Jean-Noël a questionné le président sur le fait que les travaux de réseaux d'eau potable fassent partie de la liste des travaux éligibles aux financements DETR/DSILS alors que les réseaux d'eau potable normalement ne bénéficient plus de subvention. Voici la réponse donnée par le Pôle aménagement du Territoire :

« Lorsqu'il est évoqué le fait que les réseaux d'eau potable ne bénéficient plus de subvention, il est peut-être fait référence aux aides des agences de l'eau qui sont plutôt attribuées pour des études et lorsqu'il s'agit de travaux, sur des territoires répondant à des critères spécifiques je crois.

La DETR, quant à elle, finance depuis plusieurs années déjà des travaux sur les réseaux d'eau potable au titre de la catégorie et des modalités ci-dessous :

E - EAU - ASSAINISSEMENT - ORDURES MÉNAGÈRES		
Catégorie	Taux	Critères
Alimentation en eau potable - Stations d'épuration - Réseaux d'assainissement (hors eaux pluviales) Ces opérations sont assujetties aux conditions suivantes : - réalisation d'un diagnostic préalable du réseau d'eau, réalisé dans les 5 ans avant le projet de travaux - engagement à respecter le prix plancher de l'eau du département de la Côte d'Or : 1,30 € / m <sup>3</sup>	20 %  Plafond d'assiette éligible : 1 000 000 € HT Subvention maximum : 200 000 €	

Bien entendu, les subventions sont apportées à la collectivité disposant de la compétence. A ce titre, les projets financés ces dernières années sont généralement portés par des syndicats ou des communautés de communes. A titre d'information, 2,7M€ de subventions ont été consacrés à ces projets sur l'enveloppe DETR en 2022. »

###### Clôtures station Pavillon :

Monsieur Didier THOMERE informe que les panneaux de clôture volés autour de la station Pavillon sont posés.

La séance est levée à 20h30

Le secrétaire

Didier MIGNOTTE

Le Président,

Benoît BERNY



The image shows a handwritten signature in black ink on the left and a blue circular official stamp on the right. The stamp contains the following text: "Communauté de communes" at the top, "20, rue de la Patenée" and "21260 SELONGEY" in the center, and "Tille et Venelle" at the bottom, flanked by two small stars.